

---

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par le conseil général de Vitteaux (Côte d'Or), lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par le conseil général de Vitteaux (Côte d'Or), lors de la séance du 8 fructidor an II (25 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 425;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1987\\_num\\_95\\_1\\_22372\\_t1\\_0425\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22372_t1_0425_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Représentants fidèles, vous avez encore une fois sauvé la patrie; fiers de la confiance du peuple, armez-vous de la massue nationale, pulvérisez les têtes criminellement orgueilleuses qui veulent dépasser le niveau de l'égalité. Le peuple est là, il secondera vos efforts, la mort n'est rien pour lui, comparée avec la perte de sa liberté. Malheur à celui qui voudrait la lui ravir. Mais comme il n'est rien de solide que la justice, qu'une République ne peut exister longtemps sans mœurs, sans vertus, aux Français républicains donnez des mœurs républicaines. Que la probité et la justice ne soient pas de vains noms, qu'ils (*sic*) soient enfin véritablement à l'ordre du jour. Et après avoir étonné l'Europe entière par notre dévouement, notre courage et nos sacrifices, forçons encore son admiration par l'exemple que nous lui donnerons de toutes les vertus.

CRESSE (*maire*), LANGE (*agent nat.*) et 10 signatures d'officiers municipaux et de notables.

### k

[*La sté des amis de la constitution de 1793 (v.s.) séante à Donzac, à la Conv.; 22 therm. II*] (1)

Citoyens législateurs,

Les expressions nous manquent pour vous faire connoître combien nous avons frémi d'horreur en apprenant la nouvelle conspiration formée contre vous par un homme revêtu du titre de représentant, dont tous les discours n'avoient eu pour base que la vertu et la justice. De quel manteau cet hypocrite ne s'étoit-il pas couvert pour cacher le complot abominable qu'il méditoit! Qui auroit jamais cru qu'un pareil traître eût été celui que notre indignation nous porte à ne pas nommer, tant son nom doit être en exécration dans toute la République? Grâce à votre énergie et à votre courage, citoyens législateurs, ce complot a été déjoué. Recevez notre félicitation sincère d'avoir échappé au coup mortel que cet assassin et ses complices étoient prêts à vous porter. Quel heureux jour que celui où la liberté a encore triomphé de ses ennemis! Vous vous êtes montrés les fidèles amis du peuple en sauvant la patrie des malheurs incalculables dont elle auroit été affligée, si le projet de ces nouveaux conspirateurs avoit pu être exécuté. Tout notre sang se glace à l'idée seule de tout celui qu'auroit fait verser le nouveau tyran pour parvenir à ses abominables desseins. Mais déjà, par vos mesures vigoureuses, le glaive de la loi a frappé sur la tête de ce traître et des conjurés; qui n'en a pas reçu la nouvelle avec joie?

Ennemis des traîtres et des factieux, nous ne pouvons assez applaudir à la conduite ferme et majestueuse que vous avez tenue; elle est digne des représentants du peuple qui ont le crime en horreur et ne désirent que le règne de la justice

et de toutes les vertus. Nous déclarons que jamais nous ne nous laisserons séduire par la réputation d'aucun individu et que nous ne cesserons d'avoir la plus entière confiance dans la Convention nationale.

Législateurs, tous les Français ont aujourd'hui les yeux fixés sur vous, leur bonheur ne peut être parfait et la liberté et l'égalité solidement établies que par l'anéantissement de toutes les factions; vous comblez leurs vœux et la République se maintiendra dans son unité et indivisibilité. Nous vous renouvelons notre sincère attachement à la représentation nationale.

CHAMSMAR (*secrét.*), LESLARD (*présid.*), MOLINÉ (*secrét.*).

### l

[*Le conseil g<sup>al</sup> de la comm. de Vitteaux à la Conv.; Vitteaux, 3 fruct. II*] (1)

Citoyens représentans,

Un Catilina moderne menaçait la liberté des Français. Les sénateurs se sont montrés; le chef et les conjurés ont disparu: n'avions-nous donc secoué le joug du despotisme monarchique, n'avions-nous donc écrasé l'hydre affreux du fédéralisme que pour voir renaître l'effrayante tyrannie de la dictature ou le triumvirat avec ses proscriptions? Le scélérat Robespierre avait donc oublié que le peuple français avait juré d'être libre, lorsque, dans ses assemblées secrettes, ou plutôt dans ses orgies il lui forgerait des fers? Le factieux hypocrite! Il se disait l'apôtre de la liberté, lors même que, sacrifiant indistinctement à son ambition le coupable et l'innocent, il se frayait un chemin à la tyrannie à travers le meurtre et le carnage, ne voulant composer les degrés de son trône que des cadavres palpitans des patriotes. Enfin le traître n'est plus, ses trames atroces ont été déconcertées, et le glaive vengeur a fait tomber sa tête criminelle avec celles de ses complices.

Grâces vous en soient rendues, législateurs, dignes de représenter un peuple libre, qui, dans ce moment de crise et d'allarme, a retrouvé en vous cette énergie et cette sagesse inaltérable dans les plus grands dangers. Continuez à parcourir la carrière pénible mais glorieuse que vous a ouvert la confiance nationale; constans au poste où le peuple vous a placé, vous mettez la dernière main à ses heureuses destinées et augmenterez de jour en jour la reconnaissance qu'il doit à vos immenses travaux. Vive à jamais la République!

Les officiers municipaux et les membres composans le conseil général de la commune de Vitteaux:

M. CHAMPRENAULT père (*off. mun.*), BOISSEAU (*off. mun.*), F. PICARD, André PETIT, BORDOT LI-GERET (*maire*), C. POILLEVER (*secrét.*), CHAMPY (*agent nat.*).

(1) C 320, pl. 1312, p. 16. Mentionné par B<sup>in</sup>, 11 fruct. (suppl<sup>l</sup>): orthographié Douzanc.

(1) C 319, pl. 1302, p. 38. Mentionné par B<sup>in</sup>, 11 fruct. (suppl<sup>l</sup>).